

**Chambres d'Hôtes "Le Petit Moulin" à PROUILLY**

*Soutien les actions humanitaires de l'association RED au profit des enfants de milieux ruraux de Côte d'Ivoire. [www.asso-red-loi1901.e-monsite.com/](http://www.asso-red-loi1901.e-monsite.com/) Facebook*

**Tarifs par nuitée TTC au 15 Janvier 2014  
Petit déjeuner inclus.**

<b>Chambre :</b>	<b>Prix à la nuitée pour chaque chambre</b>	<b>Nombre</b>
- <b>Chardonnay,</b>	<b>50 € pour</b>	<b>1 pers.</b>
- <b>Symphonie,</b>	<b>ou 65 € pour</b>	<b>2 pers.</b>
- <b>Tradition,</b>		
- <b>L'Espace Tradition :</b> 2 ch. dont : la ch. <b>Tradition</b> avec 1 lit de 2 pers, la ch. <b>Meunier</b> avec 3 lits d'1 pers. , 1 salle d'eau commune et 1 salon. NB: <b>Idéal pour 1</b> <b>famille ou 1 groupe de 4 à 5</b> <b>personnes</b>	<b>A partir de</b> <b>90 € pour</b>  <b>65 €</b>  <b>25 €/pers</b>	- <b>- La famille avec enfants</b> <b>de moins de 12 ans.</b>  <b>- La chambre Tradition</b> <b>louée seule</b>  <b>- Chambre Meunier : 5</b> <b>pers. Maxi</b>

**Chambres d'Hôtes "Le Petit Moulin" à PROUILLY**

*Soutien les actions humanitaires de l'association RED au profit des enfants de milieux ruraux de Côte d'Ivoire. [www.asso-red-loi1901.e-monsite.com/](http://www.asso-red-loi1901.e-monsite.com/) Facebook*

Prouilly, date du jour.

**Objet** : Concernant votre réservation de chambre(s) d'hôtes

Madame / Monsieur,

Suite à votre demande de réservation de chambre d'hôte, nous vous joignons notre contrat de réservation, qui vous permettra de finaliser votre réservation auprès de nous.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à nos chambres et attendons de vous accueillir.

Nous vous prions de croire, **Madame / Monsieur**, en l'assurance de notre considération distinguée.

Natacha et Hubert POTAUFEUX  
9, Rue Haute du Petit Moulin  
51140 PROUILLY  
Tél/fax : 03 26 89 90 04  
Portables : 06 58 41 03 24 / 06 31 95 91 21  
[www.champagne-hubert-potaufoux.fr](http://www.champagne-hubert-potaufoux.fr)

**Chambres d'Hôtes “Le Petit Moulin” à PROUILLY**

*Soutien les actions humanitaires de l'association RED au profit des enfants de milieux ruraux de Côte d'Ivoire. [www.asso-red-loi1901.e-monsite.com/](http://www.asso-red-loi1901.e-monsite.com/) Facebook*

**Chambres d'Hôtes "Le Petit Moulin" à PROUILLY**

Soutien les actions humanitaires de l'association RED au profit des enfants de milieux ruraux de Côte d'Ivoire. [www.asso-red-loi1901.e-monsite.com/](http://www.asso-red-loi1901.e-monsite.com/) Facebook

**Location de chambres d'Hôtes - Contrat de réservation**

Après vous être assuré (e, s, es) des dates disponibles par mail ou téléphone, votre réservation sera effective et prise en compte définitivement dès réception de 30% du montant de votre séjour, à adresser à:

**Natacha POTAUFEUX**  
**9, rue Haute du Petit Moulin**  
**51140 PROUILLY**

[natachapotaufoux@gmail.com](mailto:natachapotaufoux@gmail.com) / [gbnatacha@yahoo.fr](mailto:gbnatacha@yahoo.fr)

**Tél/fax: 03 26 89 90 04, Portables : 06 58 41 03 24 – 06 31 95 91 21**

Par ce contrat, établi entre M. et Mme POTAUFEUX « Le Petit Moulin, PROUILLY » et

**M. /Madame**.....

**Adresse**:.....

**Contact téléphonique**:..... **Adresse mail**:.....

est conclu la mise à disposition de ..... chambre(s) d'un lit 2 personnes avec armoire de rangement, salle de bain avec toilettes privatives, draps et linge de toilette fournis. Petit déjeuner inclus dans nos tarifs par nuitée.

Table courrier mise à disposition, Documentations touristiques à disposition.

Flûte de champagne offerte à l'arrivée. Micro-onde, bouilloire et sèche- cheveux disponibles.

**Date d'arrivée** : ..... à ..... **Nombre de personne** : .....

**Date de départ** : ..... à ..... **Nombre de nuitée(s)** : .....

-Vous logez sous le même toit que les propriétaires.

-Nous vous remercions de respecter la tranquillité des lieux. L'habitation est **strictement** non-fumeurs, mais vous disposez d'un espace couvert à l'entrée.

-Nous ne pouvons accepter les animaux de compagnie.

-Les petits déjeuners vous seront servis à l'intérieur ou si le temps le permet sous la pergola, à votre choix. Pour ce petit déjeuner, nous vous remercions de nous indiquer vos préférences sur la fiche qui vous sera remise à votre arrivée, nous essaierons de répondre à votre demande.

-Si possible, nous souhaiterions que la chambre soit libérée avant/à midi (12h).

-Nous vous assurons un espace parking, mais nous nous dégageons de toutes responsabilités concernant les dégâts éventuels sur les véhicules.

Nous acceptons les Chèques Vacances.

Le règlement du solde des nuitées et des consommations et prestations éventuelles se fera en fin de séjour.

**Cette réservation prendra effet à la réception par voie postale ou par fax d'un exemplaire du présent contrat signé, ainsi que le règlement des arrhes après confirmation de nos disponibilités par téléphone ou par mail.**

**Chambres d'Hôtes "Le Petit Moulin" à PROUILLY**

*Soutien les actions humanitaires de l'association RED au profit des enfants de milieux ruraux de Côte d'Ivoire. [www.asso-red-loi1901.e-monsite.com/](http://www.asso-red-loi1901.e-monsite.com/) Facebook*

**Conditions générales chambres d'hôtes "Le Petit Moulin" :**

***Nous ferons tout notre possible pour réserver un accueil chaleureux à nos hôtes et leur permettre de profiter d'un agréable séjour dans notre région.***

- La réservation devient effective dès lors que le client nous aura fait parvenir un chèque d'un montant de 30% du séjour avec un exemplaire du contrat signé, et que nous lui avons signifié par téléphone ou mail notre disponibilité.
- Il appartient au client de conserver un exemplaire du contrat signé. Nos prix s'entendent toutes taxes comprises.
- Toute annulation devra nous être adressée par courrier recommandé une semaine avant le début/jour du séjour. Le montant des arrhes pourra rester acquis en cas d'annulation. En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement prévu non effectué pourra être intégralement facturé.
- Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un droit au maintien des lieux sans accord du propriétaire.
- Lorsqu'avant le séjour, le propriétaire annule la réservation, il doit informer le client par lettre ou courrier électronique et le rembourser sans délai des sommes versées.
- Une heure approximative d'arrivée doit être prévue par le client. En cas d'arrivée différée, il doit prévenir le propriétaire.
- Le client s'engage à laisser les chambres et les annexes en bon état et à ne pas fumer dans les lieux.
- La réservation s'entend pour le nombre de personnes défini dans le contrat. En cas de changement, prévenir le propriétaire afin de définir les possibilités d'un nouvel accord. Si le nombre de clients dépasse celui prévu dans le contrat, le propriétaire peut refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une rupture de contrat à l'initiative du propriétaire de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne pourra être envisagé.
- Pour des raisons d'hygiène et de tranquillité des hôtes, aucun animal domestique n'est autorisé.

***Nous vous souhaitons un agréable séjour dans nos chambres et espérons que vous apprécierez l'accueil que nous vous réservons.***

---

Je soussigné (e) .....  
Déclare avoir pris connaissance des conditions générales et être d'accord sur les termes du contrat que j'accepte.

Fait à .....le...../...../.....

**Signature:** .....

**Chambres d'Hôtes “Le Petit Moulin” à PROUILLY**

*Soutien les actions humanitaires de l'association RED au profit des enfants de milieux ruraux de Côte d'Ivoire. [www.asso-red-loi1901.e-monsite.com/](http://www.asso-red-loi1901.e-monsite.com/) Facebook*